AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C0072**
FR0000121352-FS0018

10 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LOCINDUS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 janvier 2018, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LOCINDUS, et détenir pour le compte desdits fonds, 345 000 actions LOCINDUS représentant autant de droits de vote, soit 3,23% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LOCINDUS sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 689 018 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.